Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 056-215602475-20261015-2026109-DE

SULNIAC
Sulnieg

République Française
Département MORBIHAN
Commune de SULNIAC

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15/10/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	23	27

Vote
A l'unanimité
Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 15 octobre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil municipal à la médiathèque sous la présidence de M. SAMSON Ludovic, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 09/10/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 09/10/2026.

Présents : M. SAMSON Ludovic, M. BROHAN Christophe, Mme LE BOUTEILLER Fanny, M. LE JALLÉ Régis, Mme LUHERNE Marie-Andrée, Mme MOUQUET Sonia, M. LÉDAN David, Mme LE ROY Eliane, Mme GOURIN Fabienne, M. MONSARD Dominique, M. KERVICHE Jérôme, Mme BERTRAND Sabrina, Mme LE MÉDEC Delphine, M. ROTTIER Christophe, Mme PAULAY Gaëlle, Mme LARGEMENT Sandrine, M. KERVICHE Alexandre, Mme LE RAY Nadia, Mme LENGLINÉ Mélanie, Mme LANCELOT Aurore, M. RIESTER Mathieu, M. GUILLOT Clément, M. LE DIRACH Lilian

Excusé(s) ayant donné procuration : M. BROHAN Christophe ayant reçu le pouvoir de M. LINO François ; M. SAMSON Ludovic ayant reçu le pouvoir de Mme LUCAS Charlotte ; Mme LANCELOT Aurore ayant reçu le pouvoir de Mme COLLET Audrey ; Mme LE BOUTEILLER Fanny ayant reçu le pouvoir de M. VINCE-MOUGENOT Arthur
Excusé(s) :
Invité(s) : Mme PAILLAUD-BESNARD Isabelle, Mme CORLAY Pascale

A été nommé secrétaire : M. LE DIRACH Lilian

2026/109 - RESSOURCES HUMAINES - Evolution du tableau des effectifs : suppressions d'emplois, transformations de poste, modifications de durée hebdomadaire de service

Madame Marie-Andrée LUHERNE présente le point.

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services à temps complet et à temps non complet nécessaire dans le respect des dispositions de la loi précitée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

1. **Pour donner suite à un départ d'agent en disponibilité ou une démission**, les missions incombant à cet agent ont été réintégrées à d'autres agents en poste, et les besoins du service ont été réévalués. Ainsi, il convient de supprimer les emplois correspondants :

- Un emploi d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet,

- Un emploi d'adjoint technique principal de 1ère classe à 22/35ème,

2. **Suite à la démission d'un agent titulaire d'adjoint d'animation territorial**, une réévaluation des missions selon les besoins du service, a été opérée, aussi la quotité du temps de travail, pour le poste augmente à 30.5/35ème. Ainsi, il convient d'augmenter la durée hebdomadaire de service pour l'emploi suivant :

- Un emploi d'adjoint d'animation territorial de 24/35ème à 30,5/35ème,

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 056-215602475-20261015-2026109-DE

3. **Suite à la démission d'un agent titulaire d'adjoint d'animation territorial**, une réévaluation des missions selon les besoins du service, a été opérée, aussi la quotité du temps de travail, pour le poste diminue à 32/35ème. Ainsi, il convient de diminuer la durée hebdomadaire de service pour l'emploi suivant :

- Un emploi d'adjoint d'animation territorial d'un temps complet à 32/35ème,

4. **Pour donner suite à une mutation d'un agent et un départ en retraite**, des recrutements d'agents sur postes permanents aux grades supérieurs ont été effectués et une réévaluation des missions selon les besoins du service, a été opérée. Ainsi, il convient de transformer les postes suivants :

- la suppression d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe à temps complet et la création d'un poste de technicien à temps complet,

- la suppression d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 1ère classe à temps complet et la création d'un poste de rédacteur principal de 2ème classe à temps complet,

5. **Afin de permettre la nomination de l'agent inscrit au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2026**, il convient de procéder, préalablement à la nomination, à la suppression de l'emploi d'origine, et la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement au choix :

- la suppression d'un poste d'attaché à temps complet et la création d'un poste d'attaché principal à temps complet

6. **Dans le cadre d'une demande d'évolution professionnelle**, un agent, a réalisé une formation d'un an afin d'obtenir le CAP A.E.P.E, et pourvoir être nommée sur le grade de la filière SOCIAL. Ainsi, il convient de transformer les postes suivants :

- la suppression d'un poste d'adjoint animation territorial principal de 2ème classe à temps complet et la création d'un poste d'ATSEM principal de 2ème classe à temps complet

Vu les avis favorables à l'unanimité du comité social territorial réuni le 22 septembre 2026,

Considérant la délibération du Conseil municipal, en date du 10 septembre 2026, fixant le tableau des effectifs,

Considérant l'exposé des motifs ci-dessus, le tableau des effectifs s'établirait donc, à compter du 1er décembre 2026, de la façon suivante :

Filière administrative		
	Nombre de postes	**Durée hebdomadaire**
Directrice générale des services	1	TC
Attaché principal territorial	1	TC
Rédacteur territorial principal 1ère classe	2	TC
Rédacteur territorial principal de 2ème classe	1	TC
Rédacteur territorial	1	TC
Adjoint administratif principal 1ème classe	1	25/35ème
Adjoint administratif territorial Principal de 2ème classe	2	TC

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 056-215602475-20261015-2026109-DE

Total		
Filière technique		
	Nombre de postes	**Durée hebdomadaire**
Technicien territorial principal de 2ème classe	1	TC
Technicien	1	TC
Agent de maîtrise principal	1	TC
Agent de maîtrise	2	TC
Adjoint technique territorial principal 1ère classe	2	TC
Adjoint technique principal de 2ème classe	4	TC
Adjoint technique	1	TC
Adjoint technique	1	31/35ème
Adjoint technique	1	25/35ème
Total	**14**	
Filière culturelle		
	Nombre de postes	**Durée hebdomadaire**
Assistant de conservation principal 1ère classe	1	TC
Adjoint du patrimoine principal 1ère classe	1	17,50/35ème
Total	**2**	
Filière sociale		
	Nombre de postes	**Durée hebdomadaire**
Agent spécialisé principal des écoles maternelles principal 1ère classe	3	TC
Agent spécialisé principal des écoles maternelles principal 2ème classe	1	TC
Total	**4**	
Filière animation		
	Nombre de postes	**Durée hebdomadaire**
Animateur principal 1ère classe	1	TC

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 056-215602475-20261015-2026109-DE

Animateur principal 2ème classe	1	TC
Adjoint d'animation principal de 1ère classe	2	TC
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	1	TC
Adjoint d'animation	1	32/35ème
Adjoint d'animation	1	30,5/35ème
Adjoint d'animation	1	TC
Adjoint d'animation	1	32.8/35ème
Total	**9**	
TOTAL COMMUNE DE SULNIAC	**38**	

Il est proposé au Conseil municipal de :

- **Décider les suppressions d'emplois, transformations de poste, modifications de durée hebdomadaire de service suivantes :**
 - Suppression d'un emploi d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet,
 - Suppression d'un emploi d'adjoint technique principal de 1ère classe à 22/35ème,
 - Augmentation de la durée hebdomadaire de service : un emploi d'adjoint d'animation territorial de 24/35ème à 30,5/35 ème
 - Diminution de la durée hebdomadaire de service - Un emploi d'adjoint d'animation territorial d'un temps complet à 32/35 ème
 - La suppression d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe à temps complet et la création d'un poste de technicien à temps complet
 - La suppression d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 1ère classe à temps complet et la création d'un poste de rédacteur principal de 2ème classe à temps complet
 - La suppression d'un poste d'attaché à temps complet et la création d'un poste d'attaché principal à temps complet
 - La suppression d'un poste d'adjoint animation territorial principal de 2ème classe à temps complet et la création d'un poste d'ATSEM principal de 2ème classe à temps complet
- **D'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée, à compter du 1er décembre 2026,**
- **Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget 2026 et suivants,**
- **D'autoriser Monsieur le maire, ou son représentant, à accomplir toute formalité et signer tout document concernant l'exécution de cette délibération.**

Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité.
A l'unanimité (27 pour ; 0 contre ; 0 abstention)

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme :
En mairie, le 15/10/2026
Le Maire,
Ludovic SAMSON

MAIRIE DE SULNIAC (Morbihan)